

**Nombre des membres du Conseil**

**Municipal élus : 29**

**Conseillers en fonction : 29**

**Conseillers présents : 22**

**Procurations séance : 5**

**Quorum atteint**

**Date de la Convocation : 29 janvier 2026**

---

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2026 à 18 heures 30

sous la Présidence de M. Franck ROVIERO — Maire

---

**Présent(e)s :**

M. Franck ROVIERO, M. François SCHNEIDER, Mme Virginie CISAMOLO, M. Lokmane BENABID, M. Sylvain SEDDA, Mme Jacqueline COR, M. Gérard BARNABA, Mme Florence FALETIC, Mme Patricia MALDEME, Mme Emilie THIBO, M. Emmanuel ESCH, M. Dominique CARRABETTA, Mme Claire SZYMCZAK, Mme Florence PANAROTTO, M. Mohamed SAADI, M. Frédéric GALLO, M. Silvio ROSAMILIA, M. Camille ROSSO, M. Sacha BARTOLETTI, M. Jonathan REPELE, M. Roger TIRLICIEN et Mme Marianne CONTESE.

**Excusé(e)s représenté(e)s :**

Mme Elsa RICHARDIN **donne procuration** à M. François SCHNEIDER  
M. François LACAVA **donne procuration** à M. Lokmane BENABID  
Mme Christine POGGESI-LUGEZ **donne procuration** à M. Camille ROSSO  
Mme Anne-Laure CORBELLARI **donne procuration** à M. Sacha BARTOLETTI  
M. Pierre PANAROTTO **donne procuration** à M. Roger TIRLICIEN

**Absent(e)s :**

M. Nordine NAÏT-CHABANE  
M. Jonathan RIGGIO

Monsieur Éric MAGUIN, Directeur Général des Services, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

## POINTS A L'ORDRE DU JOUR

### Point n° 1

**Objet :** Mise sous pli et colisage de la propagande électorale - rémunération des agents de la Collectivité

**Rapporteur :** Mme Jacqueline COR

### Point n° 2

**Objet :** 2\_ Demande de subvention – Remboursement des chèques sport et culture 2026

**Rapporteur :** M. Gérard BARNABA

### Point n° 3

**Objet :** Demande de subvention – Participation du Club d'échecs de Moyeuivre-Grande à la Coupe de France (Coupe Jean-Claude Loubatière)

**Rapporteur :** M. Gérard BARNABA

### Point n° 4

**Objet :** Sollicitation d'une subvention départementale pour l'organisation de la seconde édition du Salon du Livre de Moyeuivre-Grande

**Rapporteur :** Madame Florence FALETIC

*Monsieur le Maire propose de désigner M. Maguin secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire soumet à validation le PV du conseil municipal du 10 décembre ; Pas de remarque.*

## **Point 1 : Mise sous pli et colisage de la propagande électorale - rémunération des agents de la Collectivité**

---

**Vu** le Code électoral, et notamment ses articles L.241, R.31 et R.32 relatifs à l'organisation et au fonctionnement des commissions de propagande,

**Vu** l'arrêté préfectoral instituant la commission de propagande pour les communes de plus de 2 500 habitants, chargée d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale aux électeurs,

**Considérant** la convention passée entre l'État et la Commune en date du 10 novembre 2025, définissant les modalités de prise en charge des opérations de mise sous pli ;

**Considérant** que la commission de propagande a pour mission de réceptionner, mettre sous pli et expédier les bulletins de vote et professions de foi aux électeurs ;

**Considérant** que la commune est habilitée, dans le cadre de cette convention, à solliciter la participation de ses agents pour les opérations matérielles de mise sous pli ;

**Considérant** qu'il convient de rémunérer les agents qui ont assuré les travaux de mise sous pli de la propagande électorale pour les élections politiques dans la limite de la dotation forfaitaire attribuée par la préfecture pour chaque élection ;

**Considérant** que cette dotation est fixée dans la convention relative à la réalisation de l'adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale adoptée par délibération du conseil municipal pour chaque élection concernée ;

**Considérant** que l'État attribue à la commune une dotation financière destinée à couvrir les frais liés à ces opérations ;

**Sur proposition du Maire,**

**Après avoir entendu le rapport de Madame Jacqueline COR, Adjointe au Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

*Monsieur le Maire précise que la dotation s'élevait à près de 2 300 € en 2020.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITE,**

27 voix **POUR**

**DECIDE :**

- **De solliciter** la participation des agents de la collectivité aux opérations de mise sous pli liées aux élections municipales.
- **De fixer** la rémunération sur la base de la dotation de l'État divisée par le nombre de plis envoyés, le produit obtenu constituant le montant brut par pli.
- **De répartir** le montant global de cette indemnité de façon égale entre les agents bénéficiaire en tenant compte seulement du nombre d'opérations de mises sous plis auxquelles l'agent a participé.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget principal.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution

## **Point 2 : Demande de subventions – Remboursement des chèques sport et culture 2026**

---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

**Considérant** que dans le cadre de l'opération « chèques sport et culture », la Ville de Moyeuve-Grande soutient chaque année la pratique des activités sportives et culturelles, en particulier auprès des jeunes, en les encourageant à adhérer à des associations locales ;

**Considérant** que ce dispositif permet aux familles de bénéficier d'une aide financière lors de l'inscription de leurs enfants dans des clubs sportifs ou des structures culturelles ;

**Considérant** que les associations concernées perçoivent ensuite un remboursement correspondant aux chèques sport et culture utilisés par leurs adhérents ;

**Considérant** que pour l'exercice 2026, plusieurs associations ont sollicité le remboursement des chèques sport et culture remis par la Ville ;

**Considérant** que les 2 voix suivantes ne peuvent pas prendre part au vote : M. Gérard BARNABA et M. François LACAVA,

**Sur proposition du Maire,**

**Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard BARNABA, Adjoint au Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITE,**

**25 voix POUR**

**DECIDE :**

**- D'octroyer** une subvention annuelle 2026 aux associations culturelles et sportives pour un montant global de **5065€**, conformément à la répartition suivante :

- JUDO CLUB	395,00 €
- TENNIS CLUB	35,00 €
- LOISIRS ET DÉTENTE	370,00 €
- ESCALE	345,00 €
- ULM MUSIQUE	45,00 €
- ENTENTE FOOT FROIDCUL MOYEUVRE	1375,00 €
- KARATÉ CLUB	220,00 €
- LES ARCHERS DE MOYEUVRE - GRANDE	75,00 €
- ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE	1320,00 €
- AGSM (Club de gymnastique)	660,00 €
- NATATION JOEUF	100,00 €
- LES VOIX-CI, LES VOIX-LA	125,00 €

Les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

### **Point 3 : Demande de subvention – Participation du Club d'échecs de Moyeuivre-Grande à la Coupe de France (Coupe Jean-Claude Loubatière)**

---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

**Considérant** que dans le cadre de la participation du club d'échecs de Moyeuivre-Grande à la Coupe « Jean-Claude Loubatière », phase départementale organisée le 2 décembre 2025 à Sarreguemines, le club a engagé différents frais liés à l'organisation et à la logistique de l'événement (déplacements, inscription, organisation générale) ;

**Considérant** que, soucieuse de soutenir les associations locales dans leurs actions sportives et de valoriser leur engagement dans des compétitions officielles, la municipalité de Moyeuivre-Grande souhaite accorder au club d'échecs une aide financière au club afin de contribuer aux frais liés à l'organisation et à la participation à cet événement ;

**Sur proposition du Maire,**

**Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard BARNABA, Adjoint au Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITE,**

**27 voix POUR**

*Monsieur Tirlicien précise ce qu'est la nomenclature ELO, système de classement des jours d'échecs.*

**DECIDE :**

- **D'octroyer** une subvention d'un montant de **100,00 €** au Club d'échecs de Moyeuivre-Grande.

Les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

## **Point 4 : Sollicitation d'une subvention départementale pour l'organisation de la seconde édition du Salon du Livre de Moyeuvre-Grande**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-22,

**Vu** la délibération n° 5-4\_13 du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégations au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la volonté de la Ville de Moyeuvre-Grande de développer une politique culturelle active en faveur de la promotion de la lecture et de l'accès à la culture pour tous ;

**Considérant** l'organisation de la seconde édition du Salon du Livre de Moyeuvre-Grande, prévue le 10 mai 2026, en tant qu'action culturelle structurante à destination de l'ensemble des publics ;

**Considérant** l'intérêt de cette manifestation pour le rayonnement culturel du territoire et le soutien aux acteurs du livre ;

**Considérant** le coût prévisionnel de l'opération, arrêté à 3 921 € ;

**Considérant** la possibilité de solliciter le Département de la Moselle au titre de son soutien aux actions culturelles ;

**Considérant** la nécessité d'inscrire les crédits correspondants au budget communal ;

**Sur proposition du Maire,**

**Après avoir entendu le rapport de Madame Florence FALETIC, Adjointe au Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

*Monsieur le Maire précise que les 500 € de mécénat ne sont qu'un minima et que d'ici le mois de mai d'autres soutiens se seront faits connaître.*

*Monsieur Tirlicien demande la parole afin de faire part de sa satisfaction quant à l'organisation de cette seconde édition du Salon du livre.*

*Monsieur le Maire souligne que cela a lieu au CSC l'Escale, sur le quartier de Froidcul, apportant ainsi une offre culturelle variée, en témoigne aussi le succès de la pièce de théâtre « Agathe nous gâte » prévue ce samedi 7 février et qui affiche complet.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITE,**

**27 voix POUR**

**DECIDE :**

- **D'approuver** la sollicitation d'une subvention départementale auprès du Département de la Moselle, pour un montant de 1 150 €, représentant 29 % du coût total prévisionnel de l'opération ;
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel de l'opération, arrêté comme suit :
  - Dépenses totales : 3 921 €;
  - Participation de la Ville de Moyeuvre-Grande : 2 271 €;
  - Aides privées (entreprises – appel à sponsors) : 500 €;
  - Subvention départementale sollicitée : 1 150 €;
- **D'autoriser** l'inscription de l'opération au budget communal de l'exercice 2026.
  
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Monsieur le Maire exprime sa satisfaction à pouvoir terminer ce dernier conseil municipal de la mandature dans une ambiance sereine et tranquille.*

*Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur investissement et surtout, salue les élus qui ont fait le choix de ne pas se représenter et qui ont décidé, souvent après de nombreuses années passées au service de la ville de Moyeuvre-Grande, de passer la main et de faire autre chose.*

*Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à applaudir.*